

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_250228_029

portant sur

VIREMENT DE CRÉDIT DE CHAPITRE À CHAPITRE N°1

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la délibération n°CC_241212_24 du Conseil communautaire du 12 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2025 du budget principal et par laquelle le Conseil communautaire autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De procéder aux virements de crédits suivants en section d'investissement, pour un montant total de vingt-sept-mille-cinq-cents euros (27 500 €) représentant 0,571 % des dépenses réelles de la section d'un montant global de quatre-millions-huit-cent-quatorze-mille-cinq-cent-vingt-six euros et vingt-huit centimes (4 814 526,28 €) :

chapitre	nature	crédits votés	montant du virement
023	023	370 490,00 €	+ 450,00 €
67	673	22 000,00 €	+ 27 050,00 €
011	62268	104 620,00 €	- 27 500,00 €

- **ARTICLE 2** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250228-lmc116878-AR-1-
1

Date de télétransmission : 28/02/25
Date de publication : 06/03/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt huit fevrier deux mille vingt-cinq,

Le Président
Jean-Luc REQUI